



Communiqué de presse

Mon courtier énergie groupe annonce le succès de son introduction en bourse sur Euronext Growth® Paris

- Augmentation de capital d'environ 7,0 M€, pouvant être portée à 7,6 M€ en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation
- Capitalisation boursière d'environ 35 M€
- Règlement-livraison prévu le 30 mai 2023
- Début des négociations sur Euronext Growth® Paris prévu le 31 mai 2023

Bordeaux, le 26 mai 2023 à 18h30 CEST – Mon courtier énergie groupe, société de courtage en énergie pour les entreprises, annonce le succès de son introduction en bourse sur Euronext Growth® Paris (code ISIN : FR001400H3A0 - Mnémonique : ALMCE)

Charlie Evrard, Fondateur et Président Directeur Général de Mon courtier énergie groupe, déclare: « *Mon courtier énergie groupe se réjouit d'annoncer aujourd'hui son introduction en bourse. Nous sommes fiers et très heureux de rejoindre les rangs des sociétés cotées à la bourse de Paris. Les membres de l'équipe se joignent à moi pour remercier Eiffel Investment Group ainsi que tous les investisseurs, institutionnels et particuliers, ayant décidé de rejoindre notre aventure entrepreneuriale en participant à cette levée de fonds, ainsi que tous les collaborateurs qui depuis 2017 permettent à Mon courtier énergie groupe de grandir d'année en année. Ces ressources permettront d'accélérer le développement du Groupe et de franchir de nouvelles étapes ambitieuses autour de nos trois objectifs : le développement en France, à l'international ainsi que la montée en puissance de nos offres liées à la transition énergétique des entreprises. L'introduction en bourse de Mon courtier énergie apportera également de la notoriété au Groupe dans un marché atomisé et en forte croissance.* »

Rappel des raisons de l'offre : accélérer la stratégie de croissance rentable

Le produit net estimé de l'Offre qui s'élève à 6 M€ (hors Option de Surallocation) sera affecté au financement des objectifs stratégiques suivants :

- Environ 50% des fonds seront dédiés à accélérer le maillage commercial en France et à renforcer les équipes au siège bordelais pour le développement des activités de courtage et d'accompagnement dans la gestion des contrats d'énergie. Ces fonds seront utilisés au développement de la notoriété du Groupe, à l'ouverture de nouvelles



agences pour atteindre un réseau composé de plus de 40 agences d'ici à fin 2025 et au recrutement de nouveaux collaborateurs ;

- Environ 30% des fonds seront dédiés au développement de l'activité internationale, notamment à la poursuite du développement en Espagne (10%) et au lancement d'une activité en Italie (20%) ;
- Environ 20% des fonds seront dédiés au développement de l'activité d'accompagnement dans la gestion de la transition énergétique et notamment le renforcement de l'équipe nouvellement constituée, à la recherche de partenariats, au développement des offres et au marketing.

Résultat et allocation de l'Offre

Tel qu'annoncé par le Groupe lors du lancement de l'Offre, le Prix de l'Offre a été arrêté par le Conseil d'administration de la Société le 5 mai 2023 à 9,65 euros par action.

L'introduction en bourse permet à la Société de réaliser une augmentation de capital de 7,0 M€ via l'émission de 725 388 actions ordinaires nouvelles (hors exercice potentiel de l'option de surallocation).

Dans le cadre de l'offre, 786 604 actions offertes ont été allouées de la manière suivante :

- Placement Global : 584 176 actions allouées aux investisseurs institutionnels (soit 74% du nombre total des actions offertes) ;
- Offre à Prix Ferme (« OPF ») : 202 428 actions allouées au public (soit 26% du nombre total des actions offertes).

Dans le cadre de l'OPF, les ordres A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) et A2 (au-delà de 250 actions) seront servis à hauteur de 100 %. La demande totale exprimée dans l'OPF a été servie en totalité.

Sur la base du prix d'introduction de 9,65 euros par action et des 3 625 388 actions existantes à l'issue de l'opération, la capitalisation boursière de Mon courtier énergie groupe s'élève à environ 35 M€.

Le règlement-livraison de l'OPF et du Placement Global devrait intervenir le 30 mai 2023 et les négociations des actions Mon courtier énergie groupe sur Euronext Growth® Paris devraient débiter le 31 mai 2023 sous le code ISIN FR001400H3A0 et le code mnémorique ALMCE.

Rappels des engagements de souscription

La Société a reçu un engagement de souscription de la part d'Eiffel Investment Group pour un montant de 3,8 M€, représentant environ 54% de l'Offre initiale (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).

Engagements d'abstention et de conservation des titres

Engagement d'abstention de la Société : 180 jours à compter du règlement-livraison de l'Offre, objet de la note d'opération.

Engagements de conservation pris par les actionnaires : 360 jours à compter du règlement-livraison de l'Offre, et sous réserve de certaines exceptions habituelles telles que des cessions à un tiers préalablement autorisées par le Prestataire de Services d'Investissement

qui devront s'accompagner de la reprise de l'engagement par le cessionnaire sur la durée restant à courir de l'engagement initial, l'apport à une offre publique d'achat ou d'échange sur les actions de la Société, le transfert à une entité contrôlée.

Option de Surallocation

Pour les besoins des opérations de stabilisation et afin de couvrir d'éventuelles surallocations, la Société pourra consentir au Prestataire de Services d'Investissement une option lui permettant l'émission d'un nombre d'actions représentant au total un maximum de 8,44% du nombre d'Actions Nouvelles Initiales, soit un nombre maximum de 61.216 Actions Nouvelles Supplémentaires, sur la base du Prix de l'Offre. Cette Option de Surallocation, qui permettra de couvrir d'éventuelles surallocations, pourra être exercée, en tout ou partie, au Prix de l'Offre, en une seule fois à tout moment par le Prestataire de Services d'Investissement, à compter du début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth Paris soit, selon le calendrier indicatif, à compter du 31 mai 2023 jusqu'au 30 juin 2023 (inclus).

Répartition du capital et des droits de vote

À l'issue de l'introduction en bourse, le capital social de Mon courtier énergie groupe se décompose de la façon suivante :

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre Émission à 100%		Après l'Offre Émission à 100% + Option de Surallocation	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
UNI Holding (Romain Cassagnaud & Matthieu Boffo)	878.787	30,30%	878.787	24,24%	878.787	23,84%
Bambalouni Invest (Samy Djebaly & Karim Louhichi)	878.787	30,30%	878.787	24,24%	878.787	23,84%
Titun Consulting (Charlie Evrard)	659.099	22,73%	659.099	18,18%	659.099	17,88%
Gadaca (Guillaume Rouaud)	263.639	9,09%	263.639	7,27%	263.639	7,15%
Jinerjy (Jean-Christophe Cayol)	219.688	7,58%	219.688	6,06%	219.688	5,96%
Flottant	-	-	725.388	20,01%	786.604	21,34%
Total	2.900.000	100,00%	3.625.388	100,00%	3.686.604	100,00%

Flottant

Le flottant représentera environ 20,01% du capital social de la Société post-Offre et pourra être porté à environ 21,34% du capital social de la Société, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

Prochaines étapes de l'opération

30 mai 2023	Règlement Livraison des actions dans le cadre de l'OPF et du Placement Global
31 mai 2023	Inscription et début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth Paris Début de la période de stabilisation éventuelle

30 juin 2023

Date limite de l'exercice de l'Option de Surallocation
Fin de la période de stabilisation éventuelle

Codes d'identification des titres Mon courtier énergie groupe

- Libellé : MON COURTIER ENERG
- Code ISIN : FR001400H3A0
- Mnémonique : ALMCE
- Marché de cotation : Euronext Growth® Paris
- Classification ICB : 50205020 - Professional Business Support Services
- LEI : 96950004ATVK481LKN90

Intermédiaires financiers et conseils



Aldebaran
Global Advisors

Conseil et
Listing Sponsor



Prestataire de Services
d'Investissement

fieldfisher

Conseil juridique de
l'opération



Commissaires
aux comptes

mazars

Expert
comptable

NewCap^x

Communication
financière

Mise à disposition du Prospectus

Un Prospectus, constitué (i) du Document d'enregistrement approuvé par l'AMF sous le numéro I.23-011, en date du 18 avril 2023, (ii) du Supplément au Document d'enregistrement approuvé par l'AMF sous le numéro I.23-026, en date du 9 mai 2023, et (iii) d'une Note d'opération comprenant le résumé du Prospectus, a été approuvé par l'AMF sous le numéro 23-143 en date du 9 mai 2023. Ce Prospectus est disponible sans frais et sur simple demande au siège social de la Société ainsi que sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org et sur le site Internet de la société : www.mce-finance.com. L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques figurant dans le Prospectus. L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes.

Mon courtier énergie groupe attire l'attention du public sur le chapitre 3 « Facteurs de risques » figurant dans le Document d'enregistrement et dans le Supplément au Document d'enregistrement ainsi que sur le Chapitre 3 « Facteurs de risques de marché pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes » de la note d'opération. La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la réputation, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, ainsi que le prix de marché de Mon courtier énergie groupe.

À propos de Mon courtier énergie groupe :

Fondé en 2017 à Bordeaux, Mon courtier énergie groupe est devenu en seulement quelques années le leader français du courtage en énergie sur le marché du B2B. La mission du Groupe est d'accompagner les entreprises dans leur gestion globale du budget énergie afin de réduire ou d'optimiser leur facture de gaz et/ou d'électricité. L'offre de services de Mon courtier énergie groupe comprend le courtage et conseil en achat d'énergie, la gestion et l'optimisation des contrats et le conseil en transition énergétique.

Mon courtier énergie groupe s'appuie sur l'expertise de plus de 130 personnes réparties au siège et dans les agences « licenciées » en régions.

Pour plus d'informations : www.moncourtierenergie.com

Contacts

Mon courtier énergie groupe

Charlie Evrard
Fondateur et PDG
investisseurs@moncourtierenergie.com

NewCap

Mathilde Bohin / Dusan Oresansky
Relations investisseurs
mce@newcap.eu
T. : 01 44 71 94 94

NewCap

Nicolas Merigeau
Relations médias
mce@newcap.eu
T. : 01 44 71 94 98

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société Mon Courtier Energie Groupe dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société Mon Courtier Energie Groupe ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Mon Courtier Energie Groupe n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, ou (iii) sont en dehors du Royaume-Uni (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de Mon Courtier Energie Groupe ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Mon Courtier Energie Groupe. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait

avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Mon Courtier Energie Groupe attire votre attention sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et cashflows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel Mon Courtier Energie Groupe opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de Mon Courtier Energie Groupe, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel Mon Courtier Energie Groupe opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de Mon Courtier Energie Groupe. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Mon Courtier Energie Groupe ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.